

N°21-12-101

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J DELANNOY), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoirs de F FAUVIAUX et de A CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. donne pouvoir à JP PRUVOST) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A CORDIER) ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A CORDIER) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à S LAVOGEZ) ; BACQUET J. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à C LEROY) ; BEE D.

Absents :

Madame POULAIN P.

Monsieur BRUSSELLE D.

Madame Hélène COFFIN est élue secrétaire.

OBJET : PLAN DE RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT – AIDES AUX COMMUNES – PROROGATION DES DELAIS DE REALISATION

Rapporteur : Christian LEROY

Afin d'encourager la relance de l'économie nationale et locale, par délibération n° 20-04-034 en date du 30 avril 2020, prolongée par délibération n°20-11-146 en date du 5 novembre 2020 et abondée par la délibération n° 21-04-032 du 12 avril 2021, le conseil communautaire a décidé d'encourager les communes dans leurs projets d'investissement, par l'intermédiaire d'un soutien financier aux projets.

Ainsi, peut être octroyée :

- Subvention de 30 000 € maximum représentant jusque 50 % du coût du projet qui entre dans le PCAET
- Subvention de 10 000 € maximum représentant jusque 20 % du coût du projet qui n'entre pas dans le PCAET

La date butoir de réalisation des travaux était fixée au 30/10/2021.

Compte tenu des difficultés rencontrées, en termes d'approvisionnement et de délai d'intervention des entreprises, il est proposé de reporter cette date au 30/06/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de reporter au 30 juin 2022, le délai de réalisations des travaux financés par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, dans le cadre du plan de relance par l'investissement.



Pour extrait conforme.
Le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the stamp and the text 'Le Président,'.